

## Procès-verbal

**4<sup>e</sup> assemblée ordinaire du conseil d'administration du conseil de quartier de Loretteville tenue le mardi 7 juin 2022 à 19 h, dans la salle du conseil de l'édifice Denis-Giguère au 305, rue Racine à Québec. Cette séance se tenait aussi en ligne, en mode test.**

### Étaient présents

Madame Lyse Pelletier	Présidente
Monsieur Marc Savard	Secrétaire
Monsieur Francis Bouchard	Trésorier
Madame Nancy Beaupré	Administratrice
Madame Linda Duchaine	Administratrice
Monsieur Richard Lebel	Administrateur

### Était absente

Madame Isabelle Duchesneau	Administratrice
----------------------------	-----------------

### Étaient également présents

Madame Marie-Josée Asselin	Conseillère municipale du district Loretteville-Les Châtelains
Madame Bianca Dussault	Conseillère municipale du district de Val-Bélair et présidente du conseil d'arrondissement de La Haute-Saint-Charles
Monsieur Jean-Sébastien Mathon	Conseiller en consultations publiques
Madame Lucette Bouchard	Secrétaire de rédaction

### QUORUM

Outre les personnes mentionnées précédemment, aucun citoyen n'assiste à la rencontre. Le quorum des membres du conseil d'administration est atteint.

## 4<sup>e</sup> ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le mardi 7 juin 2022, à 19 heures

En salle et en ligne (en mode test)

En salle : Édifice Denis-Giguère, Salle RC-15 (305, rue Racine)

En ligne : <https://villequebec.zoom.us/j/86215566308>

<b>1. Ouverture de l'assemblée</b>	<b>19 h</b>
<b>2. Lecture et adoption de l'ordre du jour</b>	<b>19 h 05</b>
<b>3. Projet de sécurité routière 2022 : affiches</b>	<b>19 h 10</b>
• Distribution des affiches	
• Répartition du budget de 3 000 \$	
• Liste des écoles, parcs et résidences des personnes âgées	
• Lettre identifiant le conseil de quartier	
• Publicité dans les médias	
• Liste des travaux à effectuer	
<b>4. Budget de 3 000 \$ supplémentaire : propositions</b>	<b>19 h 30</b>
<b>5. Page Facebook du conseil de quartier (propositions)</b>	<b>19 h 50</b>
<b>6. Terrains contaminés (stations-service): reconversion</b>	<b>20 h 05</b>
<b>7. Période d'information de la conseillère municipale</b>	<b>20 h 20</b>
<b>8. Questions et commentaires du public</b>	<b>20 h 35</b>
<b>9. Place éphémère (programmation, sécurité routière)</b>	<b>20 h 45</b>
<b>10. Corvée de nettoyage de la tourbière (Agiro) : 11 juin</b>	<b>20 h 55</b>
<b>11. Adoption de procès-verbaux</b>	<b>21 h 05</b>
11.1 Assemblée spéciale du 12 avril 2022	
11.2 Assemblée ordinaire du 3 mai 2022	
<b>12. Fonctionnement du conseil</b>	<b>21 h 10</b>
12.1 Suivi du budget	
12.2 Résolution pour le paiement des travaux de rédaction des PV	
12.3 Correspondance	
<b>13. Varia</b>	<b>21 h 15</b>
13.1 Photo de groupe (18 juin)	
<b>14. Date de la prochaine réunion et levée de l'assemblée</b>	<b>21 h 20</b>

### **22-06-01 Ouverture de l'assemblée**

M. Jean-Sébastien Mathon propose l'ouverture de l'assemblée à 19 heures et invite Mme Lyse Pelletier, présidente, à commencer par une brève introduction pour cette dernière rencontre de l'été.

### **22-06-02 Lecture et adoption de l'ordre du jour**

M. Mathon fait la lecture de l'ordre de jour tel que décrit dans l'avis de convocation. Il demande aux participants et participantes s'ils veulent ajouter des points à l'ordre du jour.

M. Lebel souhaite discuter d'une collaboration avec d'autres organismes concernant le site Irving. Cette question sera discutée au point 6 - Terrains contaminés (stations-service) : reconversion. De plus, il se dit préoccupé par la démolition d'immeubles à Montréal en vue de la construction de condos, privant ainsi les usagers de logements abordables.

Mme Duchaine propose qu'un processus de suivi des dossiers dans les procès-verbaux soit mis en place. Il a été convenu que la secrétaire de rédaction indique par un « **S** » dans la marge de gauche lorsqu'il faudra assurer un suivi.

Mme Bianca Dussault, conseillère municipale du district de Val-Bélair et présidente du conseil d'arrondissement de La Haute-Saint-Charles, salue les membres du conseil d'administration. Elle entend suivre avec intérêt les assemblées des conseils de quartier de La Haute-Saint-Charles, d'où sa présence ce soir.

Mme Marie-Josée Asselin qualifie leur collaboration comme un modèle à suivre. Leur première préoccupation est le citoyen(ne).

M. Mathon fait part des sujets qui seront ajoutés au point 13 - Varia, en sus de la photo de groupe en 13,1.

13,2 Démolition des maisons pour construire des condos

13,3 Mise à jour de l'inscription au Registre des entreprises

13,4 Projet Mobilité's : atelier d'échange sur la mobilité durable

*Sur la proposition de Mme Nancy Beaupré et appuyée par M. Francis Bouchard, l'ordre du jour incluant les ajouts proposés est adopté à l'unanimité.*

### **22-06-03 Projet de sécurité routière 2022 : affiches**

- **Slogan**

Mme Nancy Beaupré, responsable du concept, présente le slogan des affiches : « LENTement SVP ». Elle précise qu'une vérification préalable auprès des autres districts a été effectuée, d'où le choix de ce slogan. Toutefois, elle relate un imbroglio avec la firme *Affichez* qui a eu pour conséquence de repousser la date de récupération des 200 affiches.

- **Distribution des affiches**

Mme Lyse Pelletier remettra une vingtaine d'affiches à chaque administrateur et administratrice. Elle mentionne que ces affiches, facilement installables sur le gazon, peuvent se déplacer rapidement d'un point stratégique à l'autre.

Mme Beaupré rappelle que M. Marchand de la rue du Golf a déjà réservé une vingtaine de ces affiches.

Enfin, il est possible de se procurer les affiches au Minimaliste et à la boucherie L. Beaupré & Fils, tous les deux situés sur la rue Racine.

- **Liste des écoles, parcs et résidences des personnes âgées...**

Mme Pelletier soumet aussi aux administrateurs et administratrices une liste de distribution d'affiches aux abords des écoles, des parcs, des résidences des personnes âgées et du milieu hospitalier. Elle aimerait que chacun et chacune identifie le lieu privilégié de remise d'affiches, en fonction de leurs contacts. Elle désire que cette liste soit complétée d'ici la fin de la séance. S'ensuit un échange dynamique, à savoir qui fait quoi. D'autres options d'affichage ont été proposées. Ces dernières seront ajoutées à la liste.

- **Lettre identifiant le conseil de quartier**

Une lettre d'accompagnement incitant les organismes à participer au projet de sécurité routière a été préparée par Mme Pelletier pour faciliter les démarches des administrateurs et des administratrices.

- **Publicité dans les médias**

Une annonce dans Facebook, dans le journal L'Actuel et le journal des Rivières et un communiqué de presse seront rédigés par Mme Duchaine et Mme Pelletier afin de présenter cette activité sur la sécurité routière. Compte tenu du nombre restreint d'affiches, Mme Duchaine suggère de ne pas indiquer dans le communiqué la possibilité de s'en prévaloir. Les personnes-ressources chargées de répondre aux demandes de renseignements sont Mme Nancy Beaupré et M. Marc Savard. À la demande de Mme Pelletier, M. Savard contactera rapidement M. Giroux du journal des Rivières.

- **Durée de l'affichage**

Cet affichage durera du 7 juillet à la mi-octobre. Par la suite, la récupération des affiches sera assurée par chacun des administrateurs et administratrices aux endroits dont ils assument la responsabilité.

- **Répartition du budget de 3 000 \$**

Mme Pelletier rappelle que le coût de réalisation des affiches, soit 1 323,33 \$, fait partie de la phase 1 du budget de 3 000 \$, accordé par la Ville aux conseils de quartier afin de soutenir une initiative dans leur milieu.

- **Liste des travaux à effectuer**

Ce point fait partie intégrante des sujets abordés dans Projet de sécurité routière 2022 : affiches

S

#### **22-06-04 Budget de 3 000 \$ supplémentaire : propositions**

M. Mathon informe les membres que le 3 000\$ supplémentaire accordé par la Ville est maintenant disponible. Les membres doivent décider de la façon dont ce montant sera utilisé. Ci-après trois propositions d'affectation de cette somme.

- **Proposition de Mme Linda Duchaine**

Mme Pelletier lit la proposition qui recommande de sensibiliser les gens qui fréquentent le corridor des Cheminots à rester courtois et à partager la piste cyclable.

À ce propos, M. Mathon a fait parvenir aux membres un courriel faisant état de la réponse de la Ville à la suite du dépôt d'une résolution (*Résolution CA-21-21 / Sujet : pour un meilleur partage de la piste*

*cyclable du Corridor des cheminots*, adoptée lors de l'assemblée ordinaire du conseil de quartier de Loretteville, le 4 mai 2021). Pour 2022, la campagne de sensibilisation portait sur l'utilisation du vélo utilitaire pour tous les types de déplacement. Il n'y a pas d'autres campagnes prévues pour cette année. Pour les années suivantes, selon la Ville, le contenu sera travaillé dans le cadre de la Vision de la mobilité active, qui n'a pas encore été adoptée. La Ville a pris en note la suggestion de la cohabitation des usagers sur les axes cyclables. À la suite de cette explication sur le sujet, Mme Duchaine retire sa proposition et suggère de placer une affiche sur le sentier du Corridor. À cette suggestion, Mme Asselin mentionne que le corridor des Cheminots traverse plusieurs districts, ce qui entraîne une complexité additionnelle dans l'installation des affiches. Mme Duchaine envisage donc de se limiter à une affiche qui sera placée près de la piste, et ce, dans le district de Loretteville.

- **Proposition de M. Mario Marchand**

Mme Lyse Pelletier lit un courriel de M. Marchand qui propose d'installer un indicateur de vitesse permanent sur une rue problématique, la rue du Golf. Il suggère aussi de produire des petites vignettes à coller sur le pare-brise ou la lunette arrière de la voiture. M. Marchand a choisi comme thème *La sécurité routière, j'y vois*.

Mme Asselin explique aux membres qu'un indicateur de vitesse se révèle efficace uniquement s'il est associé à une mesure coercitive. À la suite d'une rencontre avec M. Marchand, ce dernier lui fait part qu'il aimerait que la circulation de la rue du Golf soit redirigée sur le boul. des Étudiants. Il appuie son commentaire sur l'appellation *boulevard* du boul. des Étudiants et que du Golf s'appelle *rue*. Mme Asselin indique que le transfert du trafic de la rue du Golf paraît impensable étant donné que sur le boul. des Étudiants se trouvent une école secondaire et une école primaire. Tandis que sur la rue du Golf, il y a presque exclusivement des résidences privées.

M. Marchand demande à Mme Asselin de renforcer la surveillance policière sur sa rue. Les élus ne peuvent pas intervenir sur le déploiement des ressources policières, de même que sur l'impartition des services non essentiels, affirme Mme Asselin.

Mme Dussault ajoute que les années 60-70-80 semblent bien révolues en ce qui a trait aux demandes faites aux policiers. Maintenant, les élus jouent davantage un rôle de facilitateur et de communicateur entre l'administration et le citoyen.

S

Mme Pelletier s'engage à lui répondre et l'informer que l'utilisation du 3 000 \$ doit être utilisée de façon équitable et que le conseil de quartier ne peut favoriser un secteur par rapport à un autre.

- **Proposition de M. Francis Bouchard**

M. Bouchard propose l'impression de 200 affiches additionnelles. Mme Beaupré est mandatée pour contacter à nouveau l'imprimeur.

## **Résolution 22-CA-18**

### **Objet : Impression de 200 affiches additionnelles**

*Sur la proposition de M. Francis Bouchard et appuyée par M. Marc Savard, **il est résolu**, après discussion, d'autoriser l'impression de 200 affiches additionnelles « LENTement SVP », compte tenu du 3 000 \$ supplémentaire reçu de la Ville.*

### **Adoptée à l'unanimité**

M. Lebel fait part d'un problème causé par le bruit des motos qui circulent à haute vitesse sur la rue Racine. Que ce soit le matin ou la nuit, ce vacarme indispose grandement les résidents du quartier. Il est convenu que ce sujet fasse partie des thèmes abordés par le conseil de quartier lors de la prochaine session d'automne prochain.

### **22-06-05 Page Facebook du conseil de quartier : propositions**

**S** Mme Pelletier fait la lecture d'une proposition, rédigée par Mme Duchaine, portant sur l'acceptation ou le refus des documents à déposer sur Facebook. Pour l'arrivée de nouveaux commerces, Mme Pelletier demande que l'on apporte un ajout à la proposition.

À cet égard, Mme Beaupré réalisera aussi une courte vidéo avec Mme Asselin, afin de dire un mot de bienvenue au nouvel arrivant.

Mme Beaupré rapporte une problématique pour le transfert d'un document Word dans un autre format. M. Bouchard et Mme Duchaine agiront comme support à Mme Beaupré.

## **Résolution 22-CA-19**

### **Objet : proposition pour page Facebook**

*Sur la proposition de Mme Linda Duchaine et appuyée par M. Marc Savard, **il est résolu que**, dans l'objectif de ramener les gens sur la rue Racine, le conseil de quartier de Loretteville publiera sur la page Facebook les activités offertes à la population et initiées par les commerçants. Celles-ci devront idéalement se dérouler en tout ou en partie à l'extérieur de leurs commerces. Il ne doit y avoir aucun frais d'inscription ni d'incitation à acheter des produits.*

### **Adoptée à l'unanimité.**

### **22-06-06 Terrains contaminés (stations-service) : reconversion**

Les membres du conseil reviennent sur l'idée que la Ville pourrait acquérir le site de l'ancienne station-service Irving, sis au 80 rue Racine, et de le reconvertir en un parc urbain. Mme Asselin a recommandé à la direction du Développement économique et des Grands projets de la Ville, la possibilité d'acquérir ce terrain. Pour Loretteville, cette acquisition s'avère intéressante pour différentes raisons. Dans un premier temps, afin d'éviter de reproduire une situation « d'éléphant blanc » tel le terrain au coin des rues de l'Hôpital et de Racine, vacant depuis plusieurs années. Ensuite, ce terrain pourrait agir comme espace de liaison entre la rue Racine, Wendake et le parc Kabir Kouba. Finalement, dans le contexte de la revitalisation de la rue Racine, ce site serait une belle porte d'entrée pour accueillir les citoyens et citoyennes.

Mme Asselin informe les membres que cette demande d'acquisition sera analysée par la Ville en fonction des besoins de tous les quartiers. Dans l'hypothèse d'une proposition d'achat, la Ville ne peut réclamer la priorité sur d'autres acheteurs dans le processus d'acquisition d'un bâtiment, exprime Mme Asselin.

La compagnie Irving a l'obligation de décontaminer au niveau le plus sévère du zonage permis dans le secteur. Cet emplacement est zoné résidentiel. Irving devra donc s'assurer que le site répond aux exigences environnementales pour la construction de bâtiments résidentiels. Avec les coûts rattachés à la décontamination assumés par Irving, il est impossible que la Ville acquière ce terrain pour 1 \$.

## **22-06-07 Période d'information de la conseillère municipale**

- **Revitalisation de la rue Racine**

En avril dernier, Mme Asselin indique qu'un sondage a été acheminé aux commerçants de la rue Racine, afin de mieux cibler leurs besoins et de connaître leur intérêt envers le projet de revitalisation. Pour des raisons inexpliquées, ce sondage est resté sans réponse de la part des commerçants. À la Ville, la direction du Développement économique et des Grands projets (DDEGP) a conclu que cette non-réponse des commerçants au sondage signifiait qu'ils n'étaient pas intéressés au projet. La Ville a donc décidé de remettre l'argent dédié au projet de revitalisation à la Corporation Sports-Loisirs L'Ormière (SLO) qui administre les loisirs des arrondissements de La Haute-Saint-Charles et des Rivières.

Mme Asselin a contacté M. Jean-Guy Lévesque, directeur général. Ce dernier doit communiquer avec les commerçants concernés. Par la suite, il déposera une programmation centrée sur des actions admissibles à l'aide financière, dans le but de dynamiser et d'animer la rue Racine.

À la demande de Mme Pelletier, Mme Asselin précise que l'aide financière de 400 000 \$, partagée entre la rue Racine et les avenues Myrand et Royale, doit servir à la réalisation concrète d'un projet, soit : achat de mobiliers urbains ; subvention salariale aux Sociétés de développement commercial (SDC) ; soutien à l'animation et à la promotion ; travaux de rénovation de façade ; réalisation de places éphémères ; etc.

Mme Pelletier pose la question si le montant accordé peut servir à créer un comité ou bien à travailler sur un projet Mme Asselin confirme que cette somme doit plutôt soutenir la réalisation d'activités. Il aurait pu être possible qu'une partie du montant soit utilisé pour engager un spécialiste, afin de soutenir le regroupement des gens d'affaires, à démarrer leur entreprise ou autres. Il en a été décidé autrement.

Sports et Loisirs L'Ormière ont approché quelqu'un afin d'accorder un contrat dont un des volets serait d'aller à la rencontre des commerçants de la rue Racine. Mme Asselin obtiendra plus d'informations de ces démarches lorsque M. Lévesque fournira son compte rendu. Mme Asselin fait part de la difficulté à rencontrer et à mobiliser les commerçants. La contrainte majeure dans ce projet est qu'il n'existe aucun regroupement de gens d'affaires à Loretteville.

Selon Mme Asselin, les choses auraient pu se passer différemment. La direction du Développement économique et des Grands projets n'a pas l'habitude de traiter directement avec des commerçants ou des gens

d'affaires, mais plutôt avec des regroupements tels les SDC, les dirigeants d'organismes économiques, etc. Le dossier de la revitalisation de la rue Racine ne correspond pas aux projets généralement soumis par leurs interlocuteurs habituels. Face à ce changement dans les façons de faire, sans regroupements, ni associations, la DDEGP doit s'ajuster à cette nouvelle demande.

Mme Lyse Pelletier souligne qu'il faut tenir compte non seulement des commerçants, mais aussi des citoyens. Mme Asselin énonce que pour faciliter la venue des gens sur la rue Racine, il faudra tenir compte de différents facteurs tels la mobilité et les modes de déplacement, la circulation versus la vitesse, l'embellissement des façades, du verdissement, des lieux de rencontres, etc. Certains choix devront être privilégiés pour modifier la configuration de la rue Racine.

En matière de circulation, un relevé de vitesse a été émis : 85 % des conducteurs roulent à moins de 40 km/heure. La perception des gens ne change toujours pas à cause de l'étroitesse des rues et des trottoirs. Pour imager son propos, Mme Asselin donne en exemple : un autobus qui roule à 28 km/hre sur la rue Racine procure la sensation désagréable de frôler les piétons.

Mme Asselin rappelle que la rue Racine n'est pas très large. Il faudra user d'imagination pour la dynamiser. Une réflexion d'autant plus nécessaire devra tenir compte des résidences environnantes, de la présence d'une école au coin des rues Verret et Racine, des projets immobiliers sur la rue Martel et ailleurs, etc. Mme Asselin s'attend à une augmentation accrue de Lorettevillois qui fréquenteront la rue Racine.

M. Savard mentionne un haut dépassement de vitesse au coin Racine et Caron. Il en est témoin quotidiennement.

- **Les Ursulines**

La Maison générale des Ursulines, propriétaire du bâtiment abritant le campus de Loretteville, a décidé de ne pas renouveler le bail de l'école au-delà du 30 juin 2023. Les enjeux liés à l'effritement de la falaise ainsi que la vétusté des locaux contribuent à cette décision. Les Ursulines désirent dorénavant concentrer leurs activités à leur campus de Québec. Selon Mme Asselin, il se pourrait que la communauté religieuse de Loretteville veuille développer davantage leurs actions au Centre de spiritualité sur la rue Dame-des-Ursulines.

Pour répondre aux préoccupations des membres du conseil sur l'avenir de l'école, Mme Asselin fait part que l'école de Loretteville présente une valeur patrimoniale supérieure à l'échelle du quartier. En vertu de la Loi sur le patrimoine culturel (LAU), *nul ne peut, sans l'autorisation du ministre, altérer, restaurer, réparer, modifier de quelque façon ou démolir en tout ou en partie un bien patrimonial classé. De plus, les biens patrimoniaux classés faisant partie du domaine de l'État ne peuvent être vendus, cédés en emphytéose ni donnés sans l'autorisation du ministre.* Une réglementation stricte s'appliquera pour l'entretien du bâtiment, afin de ne pas le laisser à l'abandon.

M. Lebel souligne qu'il est possible qu'un propriétaire laisse à l'abandon un monument historique. La Villa Livernois sur le boul. Masson a été



détruite par le feu, bien qu'elle ait obtenu une valeur patrimoniale supérieure.

Mme Asselin informe les membres d'un nouveau règlement qui entrera en vigueur à l'automne. Cette modification à la Loi sur le patrimoine culturel permettra de resserrer le contrôle de l'entretien des bâtiments par les municipalités locales. Des modifications s'appliquent spécifiquement aux immeubles patrimoniaux. Le règlement doit dorénavant contenir des normes visant à empêcher le dépérissement des bâtiments. Il peut s'agir par exemple d'obliger le propriétaire à maintenir une température adéquate à l'intérieur de son bâtiment, à réparer une toiture qui fuit, à reconstruire des murs écroulés, à remplacer les pièces de charpente dégradées ou à éliminer les moisissures rapidement. Enfin, la loi prévoit que la peine maximale pour une infraction à ce règlement est de 250 000 \$.

- **Comité de marché public**

Le comité de marché public s'est tenu pour la première fois. Une deuxième rencontre est prévue le 8 juin. Certains défis sont à relever, dont amener l'électricité aux installations, monter les chapiteaux, remplir les formulaires de demande d'aide financière, démarcher les producteurs potentiels afin de garantir leur présence au marché, etc. La réalisation du projet dépend aussi de l'implication des bénévoles, considérés comme essentiels. Les conseils de quartier peuvent compter sur une personne-ressource à la Ville pour les accompagner dans cette démarche. Mme Asselin estime qu'au minimum une année de préparation pour la tenue de cette activité se révèle nécessaire.

- **Circulation**

- Rue du Golf : en cours d'évaluation. Des tests de captation de vitesse, des ralentisseurs installés au milieu de la rue... sont à prévoir.

- Rue Racine : évaluation du trafic : captation de vitesse, calcul du nombre de véhicules lourds qui y circulent, etc. Par la suite, une analyse du secteur sera réalisée et tiendra compte de la zone scolaire au coin des rues Verret et de possibles changements de direction. Ces données serviront à déterminer une nouvelle configuration.

- Rue Sainte-Geneviève : les travaux en cours permettront de relier sécuritairement Val-Bélair et Loretteville-Les Châtelers. Sur le côté sud du viaduc, il y aura une piste pour les bicyclettes et les piétons. Les trottoirs seront beaucoup plus larges. C'est un chantier partagé entre la Ville et le ministère des Transports. La portion sur le viaduc repose sur la responsabilité du MTQ. Les travaux doivent se poursuivre jusqu'au début de l'automne.

- Rue Valvue : le trafic a largement augmenté sur la rue Valvue. Afin de contourner le boul. de la Colline et, surtout, pour sauver les feux de circulation, les automobilistes empruntent la rue Valvue qui est fort étroite. Un capteur de vitesse a été installé. Par contre, ce système de mesure s'est avéré inefficace. Mme Asselin attend des propositions de la Ville pour remédier à cette situation.

- Le tramway : soirée d'information sur le projet de tramway à La Haute-Saint-Charles le 15 juin, au 305, rue Racine, de 18 h à 20 h 30.
- Eau potable : il est permis d'arroser les terrains deux fois par semaine. Le nouveau règlement sur l'utilisation de l'eau potable entrera en vigueur le 9 juin.

## **22-06-08      Questions et commentaires du public**

Mme Duchaine s'informe à savoir :

- qui agit à titre de membres sur le comité de revitalisation de la rue Racine ? Mme Asselin lui répond que présentement le comité ne détient aucun statut officiel.
- comment le conseil de quartier peut-il contribuer au projet de revitalisation de la rue Racine ? Mme Duchaine a quelques idées qui paraissent facilement réalisables.

Mme Asselin l'assure que le conseil de quartier servira de plate-forme pour lancer des propositions et des initiatives.

Dans le même ordre d'idées, Mme Pelletier souhaite qu'un membre du conseil de quartier soit nommé d'office au comité lorsque ce dernier débutera ses travaux. Cette personne, à titre de porte-parole, représentera le conseil de quartier comme non-commerçante.

Mme Asselin attend des nouvelles de M. Jean-Guy Lévesque. Ce dernier a produit une offre de service pour la mise en place et l'animation du groupe de travail. Mme Asselin transmettra à la personne responsable du comité la requête de Mme Pelletier pour une présence au sein du comité de revitalisation.

## **22-06-09      Place éphémère (programmation, sécurité routière)**

### **• Programmation**

Mme Pelletier présente le calendrier d'activités du 4 juillet au 27 août de la place Éphémère qui sera adopté lors de la prochaine rencontre du comité organisateur le 15 juin prochain. Comme l'an passé, Mme Pelletier indique qu'elle dressera un calendrier des présences des membres du conseil de quartier aux activités prévues de la place Éphémère pour les mois de juillet et d'août. Lorsque la programmation sera complétée, elle la fera parvenir aux membres du conseil. En fonction de leurs disponibilités et de leurs intérêts, ils pourront y inscrire leur présence. L'an passé, le kiosque du conseil de quartier n'a pu être animé quotidiennement, faute de d'animateurs.

Elle suggère que la programmation des activités de la place Éphémère soit enrichie par la présence du conseil de quartier et que l'on mette en valeur la sensibilisation à la sécurité routière. De plus, il semblerait que l'animation ne sera pas uniquement concentrée sur le stationnement du 305, rue Racine. L'an passé, le kiosque du conseil de quartier faisait dos à la rue Racine, ce qui ne favorisait pas son achalandage. Cet été, les kiosques seront installés face à la rue, ce qui incitera davantage les passants à les visiter. Un tronçon de la rue Racine sera fermé certains samedis. Les activités des services communautaires seront toujours maintenues. La Ville de Québec se greffera à place Éphémère en

organisant des activités sous le thème de la *dynamisation des artères commerciales*.

Mme Duchaine fait part d'un commentaire sur l'ampleur de la programmation et sur la présence indispensable du conseil d'administration. Il apparaît que ce délai de presque deux mois d'activités est difficilement conciliable avec la période de repos de l'été. Elle ajoute qu'elle y participera quand même certains jours.

Mme Pelletier rassure les membres en évoquant la possibilité de s'en tenir uniquement aux animations qui ont un intérêt pour chacun des administrateurs et administratrices, et particulièrement les samedis où il y a plus d'achalandage.

- **Sécurité routière**

Après une tentative infructueuse l'an passé, Mme Pelletier a demandé à la Société d'assurance-automobile du Québec (SAAQ) la présence de l'unité mobile de sécurité routière. Ce véhicule, aménagé pour recevoir des visiteurs, permettra de sensibiliser les gens sur les dangers causés par les angles morts ainsi que sur d'autres aspects de la sécurité routière. Ce service est gratuit.

Elle soumettra une proposition à la SAAQ pour que celle-ci puisse mieux répondre à ses besoins. L'activité doit se tenir autant que possible un samedi.

## **22-06-10 Corvée de nettoyage de la tourbière (Agiro) : 11 juin**

L'événement sera annoncé sur la page Facebook du conseil de quartier. S'il pleut l'activité est reportée au lendemain. Récolter des déchets de toutes tailles et étendre du paillis pour égaliser les sentiers, telle est une des façons de contribuer aux efforts de préservation de l'environnement. L'inscription est obligatoire pour connaître le nombre de bénévoles présents.

M. Mathon a fait des copies de l'affiche promotionnelle d'Agiro pour cette journée.

Mme Beaupré et M. Savard apposeront cette affiche dans la vitrine de leur commerce.

Mme Pelletier incite les membres à se joindre à cette opération de nettoyage.

## **22-06-11 Adoption de procès-verbaux**

### **11,1 Assemblée spéciale du 12 avril 2022**

*Sur la proposition de M. Marc Savard et appuyée par M. Francis Bouchard, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.*

### **11,2 Assemblée ordinaire du 3 mai 2022**

*Sur la proposition de M. Francis Bouchard et appuyée par Mme Lyse Pelletier, le procès-verbal tel que modifié conformément aux suggestions proposées est adopté à l'unanimité.*

## **22-06-12 Fonctionnement du conseil**

### **12,1 Suivi du budget**

M. Francis Bouchard indique qu'il reste un montant de 1 855 \$ au budget de fonctionnement. Pour le budget 3 000 \$ du projet de sécurité routière, il mentionne qu'il faut prévoir l'impression de 200 affiches additionnelles par l'entreprise *Affichez*. M. Mathon propose d'inclure le

3 000 \$ supplémentaire octroyé par la Ville pour la phase 2 du projet. Il est envisageable d'utiliser ce montant dès maintenant.

Mme Pelletier mentionne la possibilité de placer une publicité ou un article dans le journal L'Actuel. Selon M. Mathon, cette dépense serait défendable et applicable dans la phase 2 de l'aide financière accordée par la Ville, et ce, pour mener à bien le projet de la sécurité routière.

M. Bouchard fait part d'un solde à payer de 72 \$ à *Affichez* pour l'impression des 200 premières affiches. Selon Mme Pelletier, la facture totale à l'entreprise aurait totalement été payée. Un courriel transmis par *Affichez* à Mme Beaupré avise que le solde à payer est de 72 \$. Une vérification sera faite.

Un chèque de 100 \$ est remis à Mme Lucette Bouchard pour la rédaction du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 3 mai 2022.

M. Bouchard mentionne qu'il doit commander des chèques. Comme le montant exact n'est pas connu, une résolution pour autoriser une dépense de 100 \$ est adoptée.

#### **Résolution CA-22-20**

##### **Objet : Dépense pour obtenir des chèques**

*Sur la proposition de M. Marc Savard et appuyée par M. Richard Lebel, il est résolu qu'une dépense approximative de 100 \$ soit accordée au trésorier, M. Francis Bouchard, pour l'achat de chèques.*

##### **Adoptée à l'unanimité**

Mme Pelletier transmet l'information concernant le budget de fonctionnement des conseils de quartier : il passerait de 1 000 \$ à 2 500 \$ pour 2023.

Mme Asselin rappelle que l'allocation d'une somme additionnelle au budget des conseils de quartier faisait partie des engagements électoraux de l'équipe de M. Marchand.

Lors des rencontres du comité de la révision du Règlement sur le fonctionnement, Mme Dussault porte à l'attention des membres que l'augmentation de ce budget fut traitée en priorité.

### **12,2 Résolution pour le paiement des travaux de la secrétaire des PV**

#### **Résolution CA-22-21**

##### **Objet : Paiement des travaux de la secrétaire de rédaction**

*Sur la proposition de M. Francis Bouchard et appuyée par Mme Nancy Beaupré, il est résolu que le conseil de quartier de Loretteville autorise un paiement de 200 \$ à Mme Lucette Bouchard pour la rédaction du procès-verbal des séances du 3 mai et du 7 juin 2022, à la réception des documents.*

##### **Adoptée à l'unanimité**

### **12,3 Correspondance**

**S** Aucune correspondance, à l'exception d'une demande sur Facebook pour les affiches. Mme Nancy Beaupré fera les suivis sur Facebook.

**22-06-13**  
**13,1**

**Varia**

**Photo de groupe (18 juin)**

Mme Linda Duchaine propose une photo individuelle accompagnée d'une fiche descriptive de chacun et chacune. Cette suggestion servirait à alimenter davantage la page Facebook. La proposition est rejetée. Il est convenu que la prise de photo de groupe aura lieu d'ici la fin juillet.

**13,2**

**Démolition des maisons pour construire des condos**

M. Lebel fait part d'une situation à Montréal. Certains promoteurs achètent des maisons délabrées, les démolissent et construisent des condos pour les remplacer. Selon lui, cette façon de faire diminue la disponibilité des maisons unifamiliales. Les citoyens doivent se déplacer en dehors de la ville pour habiter une maison unifamiliale. De plus, il déplore l'inaccessibilité des condos par leur prix élevé. Ces coûts ne peuvent être assumés par monsieur et madame Tout-le-monde. Il donne en exemple la maison Pasquier sur le boul. Saint-Jacques. Une maison historique qui a été démolie pour ériger un immeuble à condos, particulièrement destiné aux personnes mieux nanties au détriment des personnes à moindre revenu.

Mme Asselin ajoute que la Ville est confrontée aux défis de l'étalement urbain. L'enjeu des logements abordables relève du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation. En outre, la Ville n'exerce aucun pouvoir sur la vente d'une maison ainsi que sur les projets de construction d'un promoteur. À partir du moment où un permis a été délivré et que le promoteur respecte les normes administratives qui encadrent la réalisation de son projet, la Ville ne peut imposer d'autres conditions.

Mme Pelletier constate que le paysage bâti de Loretteville est totalement en transformation. Les maisons unifamiliales font de plus en plus place à des condos ou à des jumelés.

Mme Dussault explique que le manque de logements favorise le développement des grandes artères, tel le boul. de L'Ormière. En effet, la densification en périphérie devient la solution au problème, notamment par la présence du transport en commun et des commerces à proximité. Ainsi, les maisons unifamiliales seront appelées à beaucoup diminuer, provoquant une rareté. Le prix des maisons unifamiliales va largement augmenter, encourageant l'accroissement d'immeubles à logements.

**13,3 Mise à jour de l'inscription au Registre des entreprises**

Mme Pelletier mentionne que la date de tombée pour la mise à jour au Registraire des entreprises est le 15 novembre. De plus, des coûts sont reliés à cette mise à jour. Une résolution doit être adoptée pour permettre à M. Mathon de répondre à cette demande.

**Résolution CA-22-22**

**Objet : Autorisation pour le registraire des entreprises en 2023**

*Sur la proposition de Mme Linda Duchaine, appuyée par Mme Lyse Pelletier, **il est résolu** que le conseil de quartier de Loretteville*

- *autorise, pour l'année 2023, M. Jean Sébastien Mathon à remplir et transmettre par Internet, au nom de la présidente du conseil d'administration, la version électronique de la déclaration de mise à jour annuelle et de mise à jour courante du conseil ;*
- *rembourse à M. Jean-Sébastien Mathon le tarif en vigueur pour cette déclaration de mise à jour annuelle, soit environ 50 \$.*

**Adoptée à l'unanimité**

**13,4 Projet Mobilité's : atelier d'échange sur la mobilité durable en juin**

Ce sujet a déjà été discuté.

**22-06-14 Date de la prochaine réunion et levée de l'assemblée**

La prochaine rencontre du conseil de quartier se tiendra le 6 septembre 2022 à 19 heures.

*Sur la proposition de M. Richard Lebel et appuyée par M. Marc Savard, la séance est levée à 21 h 37.*

---

Lyse Pelletier, Présidente

---

Marc Savard, Secrétaire